# Organisation et fonctionnement.

publié le 30/09/2020 - mis à jour le 08/04/2021

Le Service d'Education est composé d'une Conseillère Principale d'Education (C.P.E) et de 6 Assistants d'Education (Assedus) .

La C.P.E organise et dirige le Service d'Education.
Elle est en lien étroit avec le Chef d'Etablissement et l'informe de tous les faits importants devant être portés à sa connaissance, concernant la Vie Scolaire ou tout autre sujet.

Elle a en charge la discipline des élèves et veille au respect du Règlement Intérieur.

Elle anime les Conseils de classe de 5ème et 4ème.

Elle anime le Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté (C.E.S.C) .

Elle organise et participe à l'animation des équipes de l'Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) en charge du suivi individuel des élèves dyslexiques.

Elle est membre de droit (représentante de l'Administration) au Conseil d'Administration et au Conseil de Discipline .

Elle est dispose d'un large pouvoir de proposition en matière de projets concernant la Vie Scolaire, la Santé, la Citoyenneté des élèves etc....

**Académie de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.